VENTES A L'ENCAN

Louis A. Richards.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 17 JUIN 1902.

No 715 Avenue des Champs-Elysées.

Dans l'affaire de la succession de Mme Elise Jensen, C. C. D.—No 67,213.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur, Bureau, No 707 rue Commune—MARDI, le 17 juin 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières des Encanteurs, No 311 rue Baronne, près Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, signé et daté le 13 mai 1902 dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le troisième] district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Elysian Fields [autrefois Champs Elysées], Royale [autrefois Cassacalvo], Dauphine [autrefois Grands Hommes] et Marigny. Le dit lot mesurant en M. F. vingt-sept pieds huit pouces de face à la rue des Champs Elysées sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles d'après un plan dressé par Feriner, architecte, le 6 février 1836 et déposé comme plan No 204, en l'étude de Théo. Guyot, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations ci-dessus comprennent un grand magasin et résidence No 715 rue des Champs Elysées, et contiennent grand magasin, cuisine et salle à manger au rez-de-chaussée, au premier sont galeries, baloon, vestibule et quelques six chambres et deux cabinets; dans la cour il y a chambre à laver, hangar, citerne et joli jardin avec arbres fruitiers, vignes, etc. La cour est banquette pavées et le tout en excellente condition.

Termes et Conditions—Conditions comptant; 10 0|0 du prix d'achat devant être déposé avec l'encanteur au moment de l'adjudication pour lier la vente. Acte de vente, ensemble avec les timbres nécessaires du revenu, pardevant Jos. D. Taylor, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumant le paiement des taxes pour l'année 1902.

J. B. Rosser, avocat.

17 mai—17 18 25—juin 1 8 15 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 10 JUIN,

Deux Cottages doubles, Coin Annette et Roman.

Voisinage de choix, entouré de toutes les convenances. Eglises, Ecoles, Marchés, Chars Electriques, Etc., aux alentours.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur, bureau No 707 rue Commune.—MARDI, 10 juin 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières des Encanteurs, Nos 311 rue Baronne, près Gravier, en vertu de et conformément à un ordre émis, daté et signé le 9 mai, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée succession de Mme P. Ulysses Bianchard, No 66,914, du dossier de la susdite Cour, à l'enchère publique, il sera vendu, la ci-après décrite propriété, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annette, Roman, St Antoine et Joséphine et désignés par les lettres A et B sur un devis d'arpentage par Adlee Orr, J. C., daté le 7 mai 1902 et déposé en l'étude de John W. Duffy, notaire, pour référence; d'après ledit devis le lot A mesurant vingt-trois pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Annette, quatre vingt quatorze pieds deux pouces et et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Roman, et sur l'autre ligne de côté il a une première profondeur de cinquante huit pieds et quatre lignes sur la ligne d'une allée de 3', 2", 3"' de largeur en commun avec elle et le lot B, de là sur une ligne oblique deux pieds, six pouces et quatre lignes duquel dit point il a une autre profondeur de trente quatre pieds, deux pouces et quatre lignes, sur la ligne le séparant du lot B, et vingt quatre pieds, cinq pouces et six lignes de largeur dans le fond. Le lot B, à vingt sept pieds, deux pouces et une ligne de face à la rue Annette, quatre vingt quatorze pieds, deux pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Joséphine, maintenant Prieur, et sur l'autre ligne de côté il a une première profondeur sur ladite sus-mentionnée allée commune de cinquante huit pieds et quatre lignes, de là sur une ligne oblique deux pieds, dix pouces et trois lignes, duquel point il a une autre profondeur de trente quatre pieds, deux pouces et quatre lignes, sur la ligne le séparant du lot A, et une largeur dans le fond de vingt neuf pieds un pouce deux lignes. Les améliorations sur le lot A, Nos 1801-03 rue Annette, comprenant un cottage double couvert en ardoises, contenant sur un côté quatre chambres et une cuisine, et de l'autre côté trois chambres et cuisine; dans la cour sont citernes, hangar, etc.

Les améliorations sur le lot B, Nos 1805-07 rue Annette, comprenant un cottage double contenant de chaque côté trois chambres et cuisine. Dans la cour se trouvent hangar, citerne, etc.

Les ci-dessus décrites propriétés seront vendues séparément, avec l'usage de l'allée commune ci dessus mentionnée, laquelle allée mesurant 3' 2" 3"' de largeur et façade à la rue Annette, sur une profondeur de 58' 4" de profondeur. Toutes les mesures en ceci sont plus ou moins en mesure américaine.

Termes et conditions—La moitié ou plus ou tout du prix comptant, à l'option de l'acquéreur la balance s'il y en a, payable en un et deux ans en billets portant intérêt de 8 pour cent par an, garantis par hypothèque et lien de vendeur et les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année courante; un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat devant être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant John Watt Duffy, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. J. Thilberger, avocat.

10 mai—10 11 18 25—juin 1 8 10

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sept lots de choix pour bâtir dans le sixième district.

Succession de Mme Emma H. Phelan

No 67,460 — Division E. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — le JEUDI, 5 juin 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 30 avril 1902, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Sept certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Soulat, Robert et Constance, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, désignés par les lettres A, B, C, D, E, F et G, d'après le plan à la Bourse, et mesurant comme suit: les lots A, B, C, D, et E, font face à la rue Magazine et mesurant chacun 30 pieds de face sur une profondeur entre lignes parallèles de 140 pieds. Les lots F et G font face à la rue Soulat et mesurant chacun 30 pieds 4 pouces 2 lignes sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les dits lots devant être vendus séparément.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en 1 et 2 ans en billets des acquéreurs ou acquéreurs portant 7 pour cent par an d'intérêt et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs devant payer les taxes de 1902 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, incluant les timbres du revenu aux frais des acquéreurs.

4 mai—4 11 18 25—juin 1 5

Le meilleur

SIROP POUR LA TOUX ET LA COQUELUCHE

D'ANGELL

Pour la Toux, les Rhumes, Bronchites, Coqueluche et tous les maux de gorge.

Prix, 25 et 50 cents.

Vendu partout les pharmaciens.

1 nov 1901—1 an

LE CRESCENT

TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Royale.

Bureau pour toutes les courses étrangères.

Gain

VENTES A L'ENCAN.

Fitzpatrick & Lambert.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE

De propriétés foncières. Bonne occasion pour spéculateurs et propriétaires.

Nos 1816-1818 rue Sud Remparts entre les rues Félicité et St André.

Une jolie résidence double à deux étages, Nos 2205, 2207, 2209, 2211, 2215, 2217 rue Calliope, entre les rues Howard et S. Liberté.

Trois cottages doubles en bois, de bon rapport, couverts en ardoises, No 1021 rue Annonciation entre les rues Poeyfarré et l'avenue Howard.

Cette bâtisse en briques à deux étages bien construite, couverte en ardoises.

In re Mary O'Meagher, veuve de William O'Meagher, et als vs Mineur William O'Meagher.

No 67,359 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A.

PAR FITZPATRICK ET LAMBERT—W. H. Fitzpatrick, Encanteur—Bureau 824 rue Commune—

JEUDI, le 12 juin 1902, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, conformément à un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, rendu en cour ouverte le 23 avril 1902, et signé en cour ouverte le 29 avril 1902 et un ordre daté le 9 mai 1902, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée les propriétés ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Dryades, St André et le chemin Félicité, étant à une distance de 119 pieds 6 pouces de l'angle de l'intersection de la rue Remparts et le chemin Félicité, mesurant 38 pieds de face sur la rue Remparts, par 145 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, et désigné par la lettre C, sur un devis de A. De Armas, daté le 10 octobre 1877, annexé à un acte pardevant C. T. Soulet, notaire, le 26 avril 1878, acquise par Mary E. O'Meagher, d'après l'acte de vente pardevant Hunter C. Leak, notaire, le 22 juin 1894, livre des transfers 151, folio 577. Les améliorations consistant d'une maison double à deux étages en bois, connue comme 1816-1818 rue S. Remparts, et contenant salons double, chambre à bain et huit autres chambres, hangars, citernes, etc., de chaque côté.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 347, borné par les rues Calliope, Howard, Liberté et Euphrosine, étant la partie de façade d'un lot de terre désigné par le numéro 2, sur un plan dressé par G. T. Dunbar le 9 janvier 1845 et déposé dans l'étude de David L. McCoy, autrefois un notaire en cette ville, ledit lot de terre mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Calliope sur une profondeur de 87 pieds 10 pouces et 3 lignes, lesdites mesures étant toutes plus ou moins.

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et dépendances et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Liberté, Howard et Euphrosine, désigné comme lot No 3 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, le 24 avril 1850 et déposé pour références en l'étude de O. H. Perry, ancien notaire en cette ville, le 20me jour de mai 1850, lequel dit lot mesurant en mesure américaine 31 pieds 7 pouces de face à la rue Calliope sur 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages ci-dessus y appartenant et en dépendant situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Calliope, Liberté, Howard, et Euphrosine, désigné par le numéro 4 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer daté le 24 avril 1850 et déposé en l'étude de O. H. Perry, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1850 lequel lot mesurant; en mesure américaine, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Calliope sur 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, étant la propriété acquise par Mlle Mary E. O'Meagher décédée, de Frank Winter, par acte pardevant E. M. Stafford, notaire, le 8 février 1902, livre des transferts 184, folio 150. Les améliorations consistant de trois cottages doubles bien construits en bois couverts en ardoises connus comme les Nos 2205, 2207, 2209, 2211, 2215, 2217 rues Calliope, contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc., de chaque côté.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le premier district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Delord, Constance et Poeyfarré. Ledit lot est désigné comme lot No 6, dans l'ilet No 121, et est aussi désigné comme lot No 4, sur un plan déposé comme plan No 15 en l'étude de E. E. Stringer, ancien notaire, et mesurant en mesure américaine 20 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur entre lignes parallèles de 77 pieds 9 pouces, le tout d'après ledit plan et aussi d'après un plan dressé par E. T. Engelhardt, daté le 8 mai 1854 et déposé en l'étude de Joseph Cahn, ancien notaire; acquis par le défunt de F. A. Lambert par acte pardevant E. M. Stafford, notaire, le 20me jour de janvier 1902.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, couverte en ardoises, occupée comme un magasin et résidence, et connue comme No 1021 rue Annonciation, contenant au rez de chaussée magasin et 2 chambres; un 1er étage contenant 4 grandes chambres, galerie, etc., cour, citerne, hangar, cour en Schillinger, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la balance en un crédit de un et deux ans, pour des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication publique jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant cinq pour cent honoraires d'avocat; l'acquéreur ou les acquéreurs devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, les taxes pour l'année courante 1902; aussi bien que les timbres du Revenu intérieur des Etats-Unis et aussi le coût des actes de vente pardevant Busière Rouen Esq., notaire et de faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

11 mai — 11 17 18 25 — juin 1 8 11 12

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE

Un Bon Placement Payant.

No 1206 rue St Philippe, près de la rue St Claude.

Dans l'affaire de la succession de Marie F. Ducongé, femme décédée de Jos Braud.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — No 67,559.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 932 rue Commune — En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 7 mai 1902, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 10 juin, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 138 borné par les rues St Claude, Liberté (autrefois Tremé), Dumaine et St Philippe, lequel lot forme partie du lot cinq de l'ilet 49 sur un plan de Jos. Pilié, voyer de ville, daté le 8 août 1822, annexé à un acte passé pardevant M. De Armas, ancien notaire en cette ville, le 16 novembre 1822, et mesurant trente pieds de face à la rue St Philippe sur soixante pieds de profondeur ou plus si on la trouve.

Les améliorations No 1206 rue St Philippe consistent en un cottage simple contenant galerie sur le côté, trois chambres et deux cabinets; dans le fond il y a une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, contenant galerie sur le devant et quatre chambres.

Termes et conditions— Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, devant être garantie par des billets à un et deux ans, portant sept pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, ensemble avec les timbres nécessaires du revenu intérieur aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes pour l'année 1902 et devant faire un dépôt de vingt pour cent comptant pour lier la vente

10 mai—10 18 25—juin 1 10

VENTES A L'ENCAN

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur DU

Deuxième District.

Nos 822-824, rue Hôpital.

Entre les rues Bourbon et Dauphine

LOUIS BAUER ET AL VERSUS ULYSSES ARATA ET AL.

No 67,507 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, — Placide J. Spear, Encanteur—bureau No 813 rue Commune— MERCREDI, le 4 juin 1902, il sera vendu aux enchères publiques, à midi, à leur BUREAU ET BOURSE, No 813 rue Commune, entre les rues Baronne et Carondelet, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu, en Cour ouverte le 28 avril 1902, et jugement signé en Cour ouverte le 28 avril 1902, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No Soixante dix neuf [79], borné par les rues Hôpital, Ursulines, Dauphine et Bourbon, lequel dit lot mesure, plus ou moins, trente deux pieds [32] à la rue Hôpital sur cent cinquante pieds [150] de profondeur, plus ou moins; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros municipaux 822 et 824 rue Hôpital.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage couverte en ardoises avec 4 chambres, bâtisse à deux étages avec 4 chambres, deux autres bâtisses avec quelques 5 ou 6 chambres, etc.; connue par les Nos municipaux 822 et 824 rue Hôpital.

Termes et conditions— La moitié ou plus comptant et la balance à un ou à un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur en billets portant six pour cent par an d'intérêt du jour de la vente, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de vente sans estimation, et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets ou partie de cela, et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit, et de transférer la police aux porteurs des billets et d'assumer de payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1902, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et il n'aura le droit aux loyers qu'à partir du jour du passage de l'acte de vente.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Charles F. Claiborne, avocat.

4 mai—4 11 18 25—juin 1 4

Vente du Marshal des Etats-Unis.

Etats-Unis d'Amérique, District Est de la Louisiane, Division de la Nouvelle Orléans.

Henry Kauffman vs Joseph Weil & Co—No 12,796.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis, Cinquième Circuit, District Est de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal dans la Nouvelle Orléans, Louisiane à midi, JEUDI, le 29e jour de mai 1902, au dernier et plus haut enchérisseur, pour du comptant avec le bénéfice d'estimation Tous les droits, titres, intérêts et réclamation de Joseph Weil & Co, et les membres individuels de la dite raison sociale dans et au procès de Joseph Weil & Co, en liquidation vs Thomas D. Kent No 3576 sur le dossier de la 20me Cour Judicial e de District dans et pour la paroisse de Lafourche, Louisiane; aussi tous les droits, titres, intérêts et réclamations de Joseph Weil & Co, et les membres individuels de cela dans et au procès intitulé Joseph Weil & Co. vs Thomas D. Kent et als, No 3540, sur le dossier de la Cour de District dans et pour la paroisse de Lafourche, Louisiane, et le jugement final ladedans signé le 23me jour d'avril 1901 et affirmé par la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane le 3me jour de mars 1902 contre les défendeurs dans ledit procès, Kent et Weil et Thomas D Kent et la Abby and Highland Planting and Manufacturing Company, Limited.

CHAS. FONTELIEU.

Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

18mai—18 22 25

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bonnes propriétés de résidence du Troisième District à l'encan. Nos 1501-1503, 1505-1507, 1509-1511, 1513-1515, rue Nord Villeré, et No 1519 rue N. Villeré. Devant être vendu par procédure de partage. Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E—No 66,292.—Mlle Alida Estelle Bernard et als vs Ernest Bernard.

EN VERTU d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 18 avril 1902, et signé en Cour ouverte le 24 avril, 1902, par l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Mlle Alida Estelle Bernard et als vs Ernest Bernard, Joseph L. Onorato, Encanteur, vendra à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 27 mai 1902, à midi, les propriétés foncières ci après:

PREMIERE PROPRIÉTE.

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, constatant en une résidence double connue par les Nos municipaux 1501 et 1503, rue N. Villeré, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 626, borné par les rues N. Villeré, Columbus, Robertson et Laharpe, désigné comme lot "A" sur un devis de C. Uncas Lewis député voyer de ville, daté Nouvelle Orléans le 27 août 1901, annexé pour référence à l'inventaire pris par F. D. Charbonnet, notaire, le 24me jour de décembre 1901, dans le procès ci-dessus intitulé

Lequel lot est composé des parties des lots originaux 67 et 68 et mesurant d'après le dit devis trente et un pieds six pouces de face à la dite rue N. Villeré, sur soixante-quatre pieds six pouces de profondeur et façade à la rue Columbus, entre lignes parallèles, et entre lequel dit lot et le lot contigu B il existe une allée commune ou passage laque le existera aussi longtemps que les améliorations actuelles sur lesquels dite deux lots ne seront pas enlevées ou détruites Lorsqu'elles seront enlevées ou détruites cette servitude cessera et le dit lot A aura dès lors sa complète, libre et sans contrainte façade de trente et un pieds six pouces ci-dessus mentionnée. Les dits lots originaux Nos 67 et 68 furent respectivement acquis par le défunt Charles Louis Joseph Besnard, par achat de Victor Moran, par acte passé pardevant Eusèbe Bouny, ancien notaire, le 9 février 1836 et enregistré dans le Bureau des transferts, Livre 80 folio 416 et de Jean Rodi par acte passé pardevant Onésiphore Drouet, ancien notaire, le 4 janvier 1865 et enregistré dans le même Bureau des Transferts, livre 89, folio 36.

DEUXIEME PROPRIETE.

Un certain lot de terre contigu au lot précédent, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une résidence double connue par les numéros municipaux 1505 et 1507 rue N. Villeré situé dans le même district et ilet, désigné comme le lot B sur le devis sus-mentionné de C. Uncas Lewis, composé de parties des lots originaux 67 et 68 et mesurant d'après ledit devis, trente trois pieds huit pouces et quatre lignes de face à ladite rue N. Villeré, sur soixante quatre pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, entre lequel dit lot et le lot contigu C, il existe semblable allée commune ou passage, l'existence de laquelle dépend des mêmes conditions comme il est en ceci ci-dessus stipulé pour l'allée commune des lots A et B ci-dessus mentionnés.

TROISIEME PROPRIETE.

Un certain lot de terre contigu au lot précédent, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant également en une résidence double, connue par les Nos municipaux 1509 et 1511 rue N. Villeré, situé dans le même district et ilet, désigné comme le lot C, sur le sus-mentionné devis composé de parties desdits lots originaux 67 et 68 et mesurant, d'après ledit devis, trente et un pieds dix pouces et quatre lignes de face à ladite rue N. Villeré, sur soixante quatre pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, entre lequel dit lot et le lot contigu D, il existe une semblable allée commune ou passage, l'existance de laquelle dépend des mêmes conditions comme il est en ceci ci dessus stipulé pour l'allée commune des lots A et B ci-dessus mentionnés.

QUATRIEME PROPRIETE.

Un certain lot de terre contigu au lot précédent avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une résidence double, connue par les numéros municipaux 1513 et 1515, situé dans le même district et ilet, désigné comme le lot D sur le devis susmentionné composé de parties desdits lots originaux 67 et 68 et mesurant d'après ledit devis trente pieds onze pouces de face à la dite rue Villeré sur soixante quatre pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, entre lequel lot et contigu au lot C il existe une semblable allée commune ou passage, l'existence de laquelle dépend des mêmes conditions comme il est stipulé ci-dessus pour l'allée commune des lots A et B ci-dessus mentionné.

CINQUIÈME PROPRIÉTÉ.

Et un certain lot de terre d'une ferme irrégulière contigu au précédent lot avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le numéro municipal 1519 situé dans le même district et ilet désigné comme le lot E, sur le sus-mentionné devis de C. Uncas Lewis, voyer, composé de parties des lots originaux 79 et 80 et mesurant d'après le dit devis trente quatre pieds et un pouce de face à la rue N. Villeré sur une profondeur de cent vingt huit pieds sur la ligne de côté du lot D, sus mentionné aurune première profondeur perpendiculaire de vingt-trois pieds cinq pouces et alors une autre profondeur sur une ligne oblique mesurant cent six pieds un pouce sur l'autre ligne de côté vers la rue Laharpe et quarante-huit pieds sept pouces dans le fond; laquel e propriété est acquise par achat de Santa Maria et al. par le dit Charles Louis Joseph Besnard, par acte passé pardevant A. E. Bienvenu, ancien notaire, le 23 janvier 1871, et enregistré dans le Bureau des transferts, livre 98, folio 357.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un ou un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, divisé en paiement égaux, les billets portant huit pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication, jusqu'au paiement et devant être garantis ensemble avec l'intérêt, cinq pour cent honoraires d'avocats et les frais, par le privilège du vendeur et hypothèque spécial sur la propriété vendue, les acquéreurs devant assurer les améliorations contre le feu, jusqu'au montant de la portion de crédit du prix, et de transférer les polices aux porteurs des billets, les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation, et desistement d'estimation, et l'obligation de payer, comme sus dit, les dits cinq pour cent honoraires d'avocats en cas de procès pour forcer le paiement des billets, avec toutes les autres clauses usuelles et conditions contenues dans les actes de vente, les acquéreurs devant payer en plus et au dessus du prix de l'adjudication, les taxes de 1902 et les timbres du revenu intérieur s'il y en a de requis, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et les actes de vente devant être passés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO.

Propriétés Foncières et Placements.

F. D. CHARBONNET, N. P.

606 rue Gravier.

Sambola et Duenos avocats, 214 rue Royale.

26 av—26 27 — mai 4 11 18 25 27

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Résidence Cottage,

No 2851 rue Chippewa, entre les rues Washington et Sixième.

Succession de Mme Margaret Haney, femme défunte de George Smith.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul encanteur—Bureau 727 rue Commune—MARDI, le 3 juin 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 30 avil 1902, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Mme Margaret Haney, femme défunte de George Smith dossier No 67,406 de ladite Cour, il sera vendu à l'enchère publique la ci-après propriété.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Washington Sixième et Annonciation, désigné par le No 3 sur un devis de B. F. Nichols, architecte, daté le 19 novembre 1846 et déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, et le dit lot mesurant d'après ledit plan 28 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Chippewa, sur cent vingt pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant une jolie et confortablement subdivisée résidence cottage en bois, connue comme le No 2851 rue Chippewa avec jardin sur le devant et sur côté, promenade Schillinger, barrière en fer, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un an, représenté par un billet de l'acquéreur, garanti par lien et privilège du vendeur et toutes les hypothèques usuelles et clauses de sécurité portant 8 pour cent d'intérêt par an. Les taxes de 1902 devant être assumés par l'acquéreur. L'acte de vente et les timbres du revenu des E.-U. aux frais de l'acquéreur pardevant James Simões, Esq., notaire. Un dépôt de 10 0|0 requis au moment de l'adjudication.

Felix J. Puig, avocat.

3mai—3 4 11 18 25—juin 1 8

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Elégante Résidence en Briques à deux Etages avec Mansarde,

Avec vastes terrains ornés, dans un voisinage aristocratique,

2103 RUE CHESTNUT,

à l'encoignure de la rue Joséphine

Succession de Byron M. Pond.

No 40,759 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, 24 juin 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté le 22 mai 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La commode bien construite résidence en briques à deux étages avec mansarde, 2103, rue Chestnut à l'encoignure de la rue Joséphine, retirée de la banquette et contenant au res de chaussée large véranda sur la façade, vestibule, grands salons doubles, salle à manger, office à provisions, cuisine, buanderie, chambre à bain, galerie sur le côté, vestibule avec escalier dans le fond, etc, au premier étage contenant vestibule, 7 grandes chambres à coucher, cabinets, 2 chambres à bain, galeries sur la façade, le côté et le fond, dans la mansarde 3 grandes chambres, citerne, hangar, bâtisse pour amusements, etc., dans la cour. La maison est dans un excellent état, est admirablement tapissée, a le gaz partout, de jolis manteaux de cheminées en marbre dans les chambres principales. Les chambres à bain reçoivent de l'eau des citernes et d'un grand réservoir, assurant ainsi une abondante quantité en tout temps

Les terrains sont divisés en promenade Schillinger et en jardin, et la propriété est plus loin décrite comme quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 178 (autrefois 11 et No 35 sur le plan original du faubourg Lafayette) bornés par les rues Chestnut, Celleste, Joséphine et Jackson, les dits lots sont contigus, sont désignés par les Nos 1, 2, 2 et 4 et mesurant chacun 24 pieds de face à la rue Chertnut sur 141 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, ledit lot No 1 formant l'encoignure des rues Chestnut et Joséphine.

Conditions—1|4 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en deux paiements égaux en 1 et 2 ans représentés par des billets portant intérêt à 6 pour cent de la date et garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale et de transférer la police d'assurance, l'acquéreur assumant en plus et au-dessus de son enchère le paiement des taxes d'Etat et de ville pour 1902, et toutes les clauses usuelles et contumières de sécurité; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 mai—18 25—juin 1 8 15 19

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Harriet Schwartz vs Rosetta Gravel Paving and Improvement Co.

No 63,385, Cour Civilede District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur, JEUDI, le 19 juin 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 mai 1902 et signé le 13 mai 1902, par l'Hon. Fred D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

1° Une certaine étendue de terre située dans la ville de Gloster, Miss, le dit comté d'Amite, décrite comme suit: Commençant à un piquet sept 80|100 chaînes Nord 4 1|20 Ouest du quart de la section à l'encoignure de la limite Sud de la section trente quatre, comté trois, Rangé deux Est, courant de là trente cinq degrés (35) Est quatre 19|100 chaînes à un piquet de là au Nord 55 Est quatre 78|100 chaînes à un piquet, de là au Nord 350 Ouest, quatre 19|100 chaînes à un piquet, de là au Sud 550 Ouest quatre 78|100 chaînes à l'endroit du commencement, contenant deux acres et étant dans la section trente quatre, comté trois, Rangé deux Est, dans le comté et Etat ci-dessus.

3° Une certaine étendue ou morceau de terre, située dans la ville de Gloster, Miss., ledit comté d'Amite, et décrite par mètres et limites comme suit: Commençant à un piquet sur la brique terie de John Graves. Le lot deux 85-100 chaînes sud, 550 Est de son encoignure nord-ouest, et courant de là au nord 350 est huit 50 100 chaînes à un piquet de là au nord 820 est sept 50-100 chaînes à un piquet, de là au sud 40 30' vingt deux soixante quinze 100 chaînes à un piquet, de là au Nord 350 Ouest, quatre 52|100 chaînes à un piquet de là au Nord 550 Ouest huit 8|100 chaînes à un moro-au du commencement contenant 15 8|100 acres plus ou moins et étant dans la section trente quatre, Comté trois, Range deux Est, ensemble avec tous les privilèges à cela appartenant